

Maison des Jeunes et de la Culture de Gaillac



Séjour été

À partir de 10 ans

Du lundi 23 au vendredi 27 juillet 2018

QUILLAN (AUDE)



LE CADRE

Quillan est une commune de l'Aude d'un peu plus de 3000 habitants située au pied des Pyrénées. Quillan est proche de nombreux sites tel que Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus, Termes, Arques, Puivert et Rennes le Château en plein pays Cathare. Traversée par l'Aude, Quillan bénéficie du label « **station verte** » et offre un large panel d'activités de pleine nature.



HÉBERGEMENT : LA FORGE DE QUILLAN

Nous serons hébergés dans des chambres de diverses capacités et les repas se prennent à la cafeteria sur place (ou pique-nique lors des sorties).

A disposition sur place :

- Un parc ombragé
- Une salle d'activité
- **Un accès WIFI**
- Un terrain de pétanque
- Une table de tennis de table

A proximité :

- Le centre-ville de Quillan à 900m par un sentier pédestre (avec ses commerces & services)
- Une piscine municipale et un lac de baignade

L'équipe d'animation est constituée de :

Directeur du séjour :

- Franck FERNANDEZ : Master 2 Politiques Enfance Jeunesse, BPJEPS APT, « UCC direction de centre de loisirs », surveillant de baignade, AFPS.

Animateurs :

-
-

Réunion d'information le :

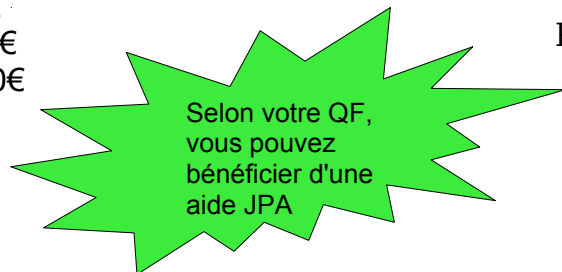
Vendredi 13 juillet de 18h à 19h

TARIFICATION

Les tarifs sont variables selon le Quotient Familial

QF <500 : 75€
500-700 : 122€
701-900 : 144€
901-1100 : 170€
QF >1100 : 200€

L'adhésion (9€) et le passeport sont obligatoires pour participer au séjour



Passeport (selon le QF) :
<500 : 25€
500-700 : 30€
701-900 : 35€
901-1100 : 45€
>1100 : 55€

Les chèques ANCV sont acceptés.

Modalités de paiement

- ✓ Acompte de 100€ à régler avant le 15 juin
- ✓ Solde du séjour à régler avant le 14 juillet
- ✓ Dossier complet à ramener avant le 14 juillet

La MJC se réserve le droit d'annuler l'inscription de votre enfant si le dossier n'est pas complet ou le règlement non effectué dans les délais impartis.

INFOS PRATIQUES

Heure de départ : lundi 23 juillet à 8h45

Heure de retour : vendredi 27 juillet à 17h30

Prévoir un pique-nique pour le lundi midi

Les déplacements s'effectuent avec trois minibus

Fournir un test d'aisance aquatique*

Un bilan de chaque journée sera effectué sur la page Facebook de la MJC tous les soirs (avec photos à l'appui) :

<https://www.facebook.com/mjc.gaillac>

En cas d'urgence vous pouvez nous joindre au :

06 77 82 28 60 ou 06 03 90 83 76

* Possibilité de passer le test d'aisance aquatique le lundi 23 juillet

Les horaires
sont donnés
à titre indicatif

**Les MJC de Rabastens et St Sulpice
seront présentes avec nous sur le séjour**

Lundi 23 juillet

9h : départ

11h : pause sur l'aire de services de Port-Lauragais (A61)

12h30 : pique-nique au lac de Quillan

14h : baignade au lac de Quillan

17h : installation sur site

18h30 : présentation de la semaine et règles de vie définies collectivement.

19h-20h30 : dîner sur place

20h30 : veillée jeux d'ambiance

Mardi 24 juillet

8h-9h30 : réveil échelonné & petit déjeuner

9h30-12h : Activité sur place ou visite de Rennes-le-château

12h-13h30 : repas

13h30-18h30 : Rafting ou canyoning (gorges du Galamus)

19h-20h30 : dîner sur place

20h30 : veillée à définir ensemble

Mercredi 25 juillet

8h-9h30 : réveil échelonné & petit déjeuner

9h30-12h30 : activité sur place ou visite du musée Dinausoria ou balade au marché de Quillan

12h30-14h : repas sur place

14h-18h : baignade à la piscine de Quillan ou au lac de Quillan

19h-20h30 : dîner sur place

20h30 : Veillée à définir ensemble

Jeudi 26 juillet

8h-9h30 : réveil échelonné & petit déjeuner

9h30-12h : Activité sur place ou randonnée pédestre

12h-13h30 : repas

13h30-18h30 : rafting ou canyoning (gorges du Galamus)

19h-20h30 : dîner sur place

20h30 : Grillades et soirée musicale

Vendredi 27 juillet

8h-10h : réveil échelonné & petit déjeuner, rangement

10h-16h : visite de Carcassonne

15h-18h : retour Gaillac

TROUSSEAU

Le trousseau ci-dessous est à titre indicatif et vous permet de ne rien oublier.

Nous vous recommandons de « faire » la valise en présence de votre enfant. Il apprendra ainsi à mieux reconnaître ses affaires. Nous vous déconseillons également de prévoir des vêtements ou objets de valeur. Nous estimons que vos enfants sont capables d'assumer seul la gestion de leur trousseau. Aucun contrôle ne sera effectué.

Sous-vêtements

Sous-vêtements	Quantité
Soutien-gorge
T-shirt
Slip, caleçon, culotte...
Chaussettes
Pyjama

Vêtements

Pantalon, jean
Survêtement
Blouson, veste
Pull, sweat
Shorts ou bermudas
Jupes ou robes

Chaussures

Chaussures de ville
Chaussures de sport
Sandale, tong ou autre

Toilette

Serviette de toilette
Brosse à dents, dentifrice
Gel douche, shampoing
Autre

Affaires de baignade

Serviette de baignade
Maillot ou short de bain
Casquette ou bob
T-shirt en lycra (facultatif)

Autres

Gourde
Sac à dos
Lunettes de soleil
Lampe de poche
Crème solaire

INFO

Tous les objets de valeurs (bijoux, appareils photos, MP3...) et l'argent de poche peuvent être stockés dans un endroit fermé à clé et géré par l'équipe d'animation

La MJC se dégage de toutes responsabilités en cas de pertes ou de vol.

Prévoir des baskets usagées pour les activités



Les draps & couvertures sont fournis

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique propre à ce séjour de vacances est construit selon les valeurs défendues par le projet associatif de la MJC de Gaillac consultable à la demande.

Les grandes lignes :

- ◆ La MJC de Gaillac a pour mission d'animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants et d'offrir des services qui encouragent l'initiative, la responsabilité et la pratique citoyenne.
- ◆ Enracinée dans la ville de Gaillac, la MJC contribue à la création des liens sociaux par l'écoute de la population et sa participation au développement local. Elle agit pour cela en partenariat, notamment avec les collectivités locales.
- ◆ La MJC a une conception active de la démocratie et la met en pratique. Elle croit aux vertus de la confrontation des idées, à la nécessité de la créativité.
- ◆ La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, dans une ambiance de convivialité.

Objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs:

- ◆ Favoriser la sécurité physique et affective du public.
- ◆ Favoriser la recherche d'autonomie du jeune par la réalisation de projets personnels ou de groupes.
- ◆ Favoriser la capacité du jeune à devenir acteur de son temps de loisirs et à acquérir une autonomie dans ses choix.
- ◆ Favoriser la responsabilisation du jeune.
- ◆ Favoriser la découverte de techniques d'expression multiples.
- ◆ Permettre l'accès à la culture et aux sports.
- ◆ Favoriser le lien, l'échange avec les familles.
- ◆ Apprendre à s'insérer dans un groupe dans le respect des autres.

Objectifs généraux liés au séjour

- ◆ Offrir une expérience de vie en collectivité pendant une période de vacances.
- ◆ Découvrir un environnement différent et s'épanouir autour de nouvelles activités.
- ◆ Faciliter l'insertion de l'enfant dans le groupe, la recherche de son équilibre.
- ◆ Développer l'autonomie et la prise de responsabilité des enfants.

Pour que les objectifs pédagogiques soient appliqués, l'équipe d'animation se concertera quotidiennement en faisant un bilan de la journée et en préparant celle du lendemain.

Objectifs opérationnels :

- ◆ Définir des règles et actions en concertation (horaires, veillées, sorties...).
- ◆ Découvrir des activités spécifiques à cet environnement.
- ◆ Respecter les règles d'hygiène et de santé avec une toilette régulière, une alimentation saine, variée et équilibrée, un maintien des locaux propres, et des discussions de prévention sur les produits entraînant des dépendances.
- ◆ Découvrir une autre région, un autre environnement, leurs produits locaux, leur culture, leur patrimoine, leur histoire. Participer, le cas échéant, aux manifestations pouvant avoir lieu sur site ou à proximité.
- ◆ Respecter les locaux et le matériel mis à disposition, le personnel, les animateurs et les autres jeunes, les touristes, la population locale, l'encadrement professionnel...
- ◆ Prendre en considération leur état de fatigue respectif, le rythme de chacun.

Ce séjour est avant tout un temps de vacances qui induit donc une souplesse du planning, une écoute mutuelle et une adaptation aux besoins, au rythme et aux demandes de chacun.

L'attitude de l'animateur

Les jeunes vont forcément avoir différents niveaux de maturité. Certains sortiront tout juste de l'enfance alors que d'autres seront des adolescents à part entière avec leurs doutes et leur recherche d'identité. Les plus mûrs attendront que nous leur fassions confiance et que nous leur accordions plus d'indépendance. Les plus jeunes auront certainement besoin d'une présence affective plus marquée. C'est à nous d'évaluer quelles responsabilités nous pourrions leur accorder et sous quel degré.

Bien qu'il soit primordial de favoriser la notion d'autonomie, certaines règles de vie ne sont pas négociables et seront annoncées dès l'arrivée au centre de vacances :

- Définir les règles de sécurité liées au site et aux activités.
- Respecter le règlement intérieur propre au centre de vacances.
- Prohiber tabac (loi de janvier 2007), alcool et mixité en chambre.

Avant le séjour:

L'équipe d'animation doit avoir répondu à ces quelques questions avant de partir en séjour :

- Comment organiser le lever et coucher afin que les jeunes le respecte ?
- Que faire avec les jeunes qui ne mangent pas ?
- Comment veiller à ce que les jeunes aient une hygiène correcte sans transgresser leur intimité ?
- Quelles exigences doit-on avoir à propos du rangement ?
- Quelle attitude aborder face au flirt des jeunes ?
- Comment organiser les quartiers libres ?
- Comment réagir face à un conflit, quelles mesures prendre en cas de non-respect des consignes ou règles prédéfinies ?

Les réponses à ces questions pourront être communiquées lors de la réunion d'information ou à la demande des parents passée la date de réunion

Pendant le séjour :

- Garantir la sécurité physique des jeunes en étant toujours présent, en faisant en sorte que jamais personne ne soit isolé et en rappelant les règles liées à l'activité quotidiennement.
- Favoriser la sécurité affective en lui apportant le réconfort dont il a besoin, en ayant une présence rassurante et affective, en instaurant une relation de confiance, le respect, l'écoute et le dialogue, en les laissant avoir des relations différenciées, en le laissant se tourner vers l'animateur de son choix et en maintenant un lien régulier avec les familles.

Au-delà de ces deux missions essentielles, l'animateur doit également :

- Dynamiser et motiver le groupe
- Maintenir l'harmonie et la bonne humeur dans le groupe
- Veiller au bon déroulement des événements

Le directeur

Le directeur est chargé de la gestion globale du séjour, il doit être à l'écoute de l'animateur et mener avec lui une réflexion concernant les orientations pédagogiques et les modalités de fonctionnement. Il doit être également actif pour aider à l'élaboration des activités, des veillées... Il a la responsabilité générale du séjour. Il doit veiller à l'application du projet pédagogique et des règles juridiques et internes (lois, règles de vie...). Il intervient dans l'ensemble des domaines : pédagogique, administratif et relationnel.

Il est l'animateur et le coordinateur de l'équipe. Il assure les relations avec les différents partenaires (institution, organisateur, prestataires, parents...).

L'animateur

Il est en prise directe avec les jeunes. Cela suppose une attitude d'écoute, de tolérance, de dynamisme mais aussi d'intervention si la sécurité physique, morale ou affective d'un jeune est en question. L'animateur doit être capable de prendre en compte la responsabilité de chaque jeune et de l'aider à se socialiser à travers différentes activités et la vie quotidienne. Il est donc un intermédiaire entre le jeune et son milieu de vie (matériel et humain). L'animateur n'impose pas mais aide les jeunes à découvrir et à acquérir seuls. Cela ne signifie pas laisser le jeune ou l'abandonner. L'excès de liberté est banni, l'ordre et la discipline sont considérés comme nécessaire pour les jeunes. En effet, liberté et ordre sont complémentaires.

Le contact avec les familles

Avant : le projet pédagogique et les règles de vie seront annoncés aux enfants et parents lors de la remise du dossier d'inscription. Ils seront rappelés lors de la réunion d'information.

Pendant : un compte-rendu du déroulement de la journée sera quotidiennement transmis au secrétariat de la MJC qui pourra alors en informer les parents. Afin de rendre cette expérience de vie en collectivité plus enrichissante, il sera conseillé aux parents ou responsables légaux de ne pas appeler systématiquement les animateurs eux-mêmes ou les enfants par le biais des téléphones portables.

Diverses informations et photos seront diffusées sur la page Facebook de la MJC de Gaillac.

Après : les animateurs se rendront disponibles pour un compte rendu oral sur le séjour et répondront à toute remarque ou toute question que ce soit d'ordre collectif ou individuel. Une soirée bilan pourra éventuellement être organisée.

L'évaluation

- Réunions quotidiennes informelles ou pas visant à ajuster et à réadapter le planning, les activités...
- Réunion le dernier jour du séjour avec les jeunes pour connaître leurs sentiments, leurs appréciations...
- Bilan écrit réalisé par le directeur et éventuellement les animateurs, au retour du séjour, visant à évaluer l'impact de ce séjour sur les jeunes, de vérifier que tous les objectifs ont bien été atteints et de voir les points positifs, négatifs, et ceux à améliorer en fonction d'une grille et de critères pré-établis par l'équipe d'animation.

Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de trouble de la santé ou de handicaps

- Le directeur sera informé des particularités générées par la situation de l'enfant et acceptera ou non sa participation au séjour.
- Le directeur informera l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer.
- Un système d'échange d'informations avec les parents et la mise en place d'un dossier sera établi avant le séjour avec l'aide du médecin traitant et des personnes assurant le suivi habituel de l'enfant ou un PAI.



Il n'y a de liberté que lorsqu'un cadre et des règles sont établis. Dès lors, l'enfant sait ce qu'il peut faire ou non. Non seulement les règles – les limites à poser aux désirs de l'enfant – sont nécessaires à son développement, mais elles constituent pour lui des repères indispensables.

L'enfant doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour brimer et entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité.

L'énoncé clair et tranquille de règles sécurise l'enfant. Comme si les limites lui offraient un obstacle auquel il s'affronte mais sur lequel il peut en même temps s'appuyer. L'absence de limites constitue une absence d'appui qui empêche l'enfant de grandir et d'intérioriser les règles, quelles qu'elles soient. Un enfant comprend tout, si vous posez un interdit, sachez lui expliquer ses raisons.



Dans l'intérêt de chacun d'entre nous et pour profiter pleinement du séjour, une bonne nuit de sommeil est réparatrice des efforts de la veille et s'avère être indispensable.



La présence est impérative à tous les repas (on ne saute pas le petit déjeuner).



Attention à ne pas avoir une sur-utilisation du téléphone portable !



Je ne pars jamais me baigner seul.
Je respecte la réglementation en vigueur liée à cette activité qui sera définie par le Directeur du séjour.



Lors des quartiers libres ou sorties, vos enfants peuvent se retrouver en autonomie. La zone géographique est définie, ils sont au moins deux et dans la mesure du possible, l'un d'entre eux a le téléphone sur lui.

Je peux :

- Prendre de l'argent de poche (20€ est largement suffisant)
- Sortir de la structure d'accueil après accord du directeur
- Me déplacer librement dans la structure d'accueil
- Poser des questions de tout ordre à l'équipe d'animation
- Être force de proposition pour améliorer le séjour
- Tenir la chambre rangée et propre (attention aux fourmis!!)

Je dois :

- Participer aux tâches quotidiennes pendant les repas notamment**
- Prendre le petit déjeuner (pas de grasse matinée)
- M'alimenter correctement lors des tous les repas
- Respecter l'état de fatigue de mes partenaires de chambre
- Respecter les horaires établis collectivement
- Ecouter et appliquer les consignes de sécurité des intervenants
- Ranger le matériel que j'utilise (ballon, jeux...)

Je ne peux pas :

- Faire du bruit dans les chambres après l'heure prescrite
- Partir me baigner seul
- Sortir de la structure d'accueil sans prévenir
- Faire de l'auto-stop
- Perturber le chauffeur du bus**